

Pôle communication
Tél. : 24 66 40

Mardi 24 octobre 2017

INFO PRESSE

Une formation pour les accueillants familiaux

Isabelle Champmoreau, membre du gouvernement en charge de la solidarité et du handicap, recevra mercredi 25 octobre à 8 heures, à l'Institut de formation des professions sanitaires et sociales, des accueillants familiaux venus participer à une formation relative à leur activité.

La formation, dont le contenu a été validé par le Conseil du handicap et de la dépendance (CHD), se tiendra à l'IFPSS à Nouville et sera dispensée à 14 professionnels exerçant en province Sud.

Les accueillants familiaux

Un accueillant familial est une personne qui accueille à son domicile, à titre onéreux, des personnes âgées ou des personnes en situation de handicap adultes, dans la limite de cinq personnes. Leur état ne nécessite pas une surveillance médicale et des soins constants. Ils ne doivent pas être de la même famille, jusqu'au troisième degré inclus.

Aujourd'hui, la Nouvelle-Calédonie regroupe 32 accueillants familiaux, qui logent 138 personnes âgées ou adultes en situation de handicap.

Comment devenir accueillant familial ?

Pour devenir accueillant familial, il faut obtenir un agrément délivré par le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, conditionné au suivi d'une formation obligatoire, dont le contenu est précisé par le Conseil Handicap Dépendance du gouvernement.

La formation

Cette formation de 70 heures comporte trois modules :

- le métier d'accueillant familial (statut, environnement institutionnel, gestion d'entreprise),
- l'accompagnement de la personne (connaissance du public, accompagnement quotidien, communication, stimulation...),
- le PSC1 (assistance à la personne et gestes élémentaires de secours).

Le coût de la formation est de 117 600 francs par participant. Elle est entièrement financée par le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie.

Contact presse : Séverine Evain-Bretesche – 74 64 84 – Chef du bureau du Conseil du handicap et de la dépendance (CHD).